



COMMUNIQUE

Pour diffusion immédiate

Le site d'enfouissement de Coventry reçoit l'autorisation nécessaire pour son agrandissement

Magog, le 16 octobre 2018 – L'Agency of Natural Resources (ANR) du Vermont a octroyé, vendredi dernier, le permis nécessaire pour l'agrandissement du site d'enfouissement de New England Waste Services of Vermont (NEWS-Vt), situé à Coventry. Ce projet (communément appelé « phase VI ») porte sur une superficie de 51 acres et permettra de maintenir la quantité de déchets enfouis à 600 000 tonnes par année, pour les vingt prochaines années. Rappelons que le site est situé à la tête du lac Memphrémagog, en bordure de la rivière Black et de son complexe de milieux humides.

Mme Lisette Maillé, présidente du comité consultatif en développement durable de la MRC de Memphrémagog et mairesse d'Austin, a déclaré être « déçue que l'agrandissement aille de l'avant. Toutefois, nous accueillons favorablement les conditions que l'ANR a imposées à NEWS-Vt. En tant qu'organisation municipale, nous sommes conscients des défis que présente la gestion des matières résiduelles. De notre côté, nous continuerons à travailler activement avec nos partenaires afin de nous assurer que tout est mis en œuvre pour protéger l'intégrité du lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable pour plus de 180 000 Estriens ».

Dès le début du processus de demande de permis pour la phase VI, la MRC a soumis ses préoccupations à l'ANR (qui étudie la conformité technique de la demande), et à la Commission environnementale Act 250 (qui se penche sur les considérations plus sociales du projet). Cette dernière n'a toujours pas rendu de décision dans ce dossier. Il est donc possible que d'autres obligations s'ajoutent à celles prévues par le permis octroyé par l'ANR. La décision prise lundi par le conseil municipal de Newport d'interdire le traitement du lixiviat à son usine d'épuration municipale devrait être prise en considération par les commissaires. La MRC se réjouit de cette décision de la Ville de Newport.

Dans sa décision, l'ANR donne suite à l'une des recommandations présentées conjointement par la MRC et la Ville de Sherbrooke et exige que NEWS-Vt développe quatre options de traitement du lixiviat – deux sur le site et deux hors site – et les lui soumettent, ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la MRC de Memphrémagog et à la Ville de Sherbrooke, avant le 15 octobre 2019. Rappelons que depuis plusieurs années déjà, la MRC et la Ville de Sherbrooke demandaient une étude sur le destin des contaminants dans la chaîne de traitement de l'usine municipale. La quantité de polluant que l'usine rejette dans la rivière Clyde, à quelques mètres du lac Memphrémagog, est inconnue et source de préoccupations pour la MRC et Sherbrooke.

La MRC de Memphrémagog suit les activités entourant le site d'enfouissement de Coventry depuis plus de quinze ans. Avec la Ville de Sherbrooke, elle avait d'ailleurs activement participé

aux consultations entourant le projet d'agrandissement de la phase IV, en 2003. Les deux instances siègent au comité de vigilance du site, qui se rencontre deux fois par année. On y discute des opérations, de la mise en place de meilleures pratiques et des résultats d'échantillonnage des eaux de surface et souterraines réalisés par une firme externe.

– 30 –

Sources :

Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 239

Pour information :

Jacques Demers
Préfet
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292

Lisette Maillé
Présidente, Comité consultatif en développement
durable
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-2388